



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/63bis : décision modificative Budget Eau

**M Feringan, conseiller aux décideurs locaux nous a indiqué que le compte 2151
n'existait pas sur le budget eau et assainissement il convient donc de corriger la
délibération 2022/63 comme suit :**

La réintégration d'études n'a pas été prévue sur le budget prévisionnel, il convient donc de
prendre la DM suivante afin de pouvoir passer les opérations correspondantes :

Dépenses d'investissement

recettes d'investissement

compte 2158 (041) : +13 417,15 €

compte 203(041) : +13 417,15 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM telle que présentée ci-dessus

À Faux la Montagne, le 16/12/2022

La Maire,

C.MOULIN

